

La distribution de prix aux élèves méritants a eu lieu à toutes les écoles primaires du 3^e arrondissement.

La caisse d'épargne fonctionnait aux écoles de Dudelange, Rodange et Schifflange.

La conférence d'arrondissement, prévue par l'art. 92. a eu lieu à Esch, le 17 août 1908 ; une autre au même endroit, le 8 août.

b) écoles primaires privées.

Il y avait à Dudelange un pensionnat de jeunes filles, dirigé par des sœurs et comprenant 2 classes pour les élèves de l'âge obligatoire et un cours supérieur également de 2 classes. Trois sœurs possédaient un brevet de 3^e rang, 1 de 4^e rang. 1 le brevet français élémentaire et 1 le brevet français supérieur. L'école était fréquentée par 110 élèves, dont 101 luxembourgeoises, 71 étaient de l'âge obligatoire, 21 au-dessus et 5 au-dessous de cet âge. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

L'enseignement à domicile a été donné à 3 filles appartenant à 3 familles.

3. Ecoles primaires supérieures.

a) écoles primaires supérieures publiques.

Il y en avait 7 dans cet arrondissement ; 4 pour garçons, 3 pour jeunes filles. Les écoles de garçons étaient établies à Differdange, Dudelange, Pétange et Rumelange ; celles de jeunes filles, à Esch, Niedercorn, Rumelange. Toutes les écoles se trouvaient installées dans des bâtiments communaux. Les écoles de garçons de Differdange, Pétange et Rumelange comprenaient deux divisions correspondant à deux années d'études réunies sous un seul maître ; à Dudelange, les deux années formaient deux classes séparées sous deux maîtres. Les écoles de filles de Niedercorn et Rumelange comprenaient 2 divisions avec